


Informations de base	
2023/2041(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Relations avec la Biélorussie Subject 6.40.04 Relations avec la Communauté des États indépendants (CEI) Zone géographique Biélorussie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AFET</div> Affaires étrangères	AUŠTREVIIUS Petras (Renew)	01/12/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive KALNIETE Sandra (EPP) REUTEN Thijs (S&D) VON CRAMON-TAUBADEL Viola (Greens/EFA) FOTYGA Anna (ECR) MARIANI Thierry (ID) PINEDA Manu (The Left)	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/04/2023	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
18/07/2023	Vote en commission		
31/07/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0258/2023	Résumé
12/09/2023	Débat en plénière	CRE link	
13/09/2023	Décision du Parlement	T9-0321/2023	Résumé
13/09/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2041(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/11733

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE746.738	09/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE746.739	12/06/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0258/2023	31/07/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0321/2023	13/09/2023	Résumé

Relations avec la Biélorussie

2023/2041(INI) - 13/09/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 453 voix pour, 21 contre et 40 abstentions, une résolution sur les relations avec la Biélorussie.

La société biélorusse continue d'être exposée à des violations systémiques des droits de l'homme et à des crimes contre l'humanité commis par le régime de Loukachenko. Plus de 1500 personnes sont toujours emprisonnées pour des motifs politiques et environ 300.000 citoyens biélorusses ont fui le pays en raison des persécutions ou par crainte de ces dernières.

Répression continue par le régime Loukachenko et assistance de l'Union aux personnes opprimées

Le Parlement a condamné avec fermeté la répression incessante et les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme commises en permanence par le régime de Loukachenko. Il a exigé que le régime de Loukachenko mette fin à cette spirale de violence, de torture, de répression et de propagande à l'encontre des voix dissidentes et des critiques perçues, libère immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques, les membres de leur famille et toutes les personnes détenues arbitrairement. Il a demandé au régime de Loukachenko de fournir immédiatement les soins médicaux nécessaires et de garantir un suivi médical adéquat à tous les prisonniers souffrant de maladies et de problèmes de santé graves.

Les députés ont dénoncé les « simulacres de procès » à motivation politique et les charges retenues pour instiller la peur chez les représentants et les partisans des forces démocratiques, de la société civile, des médias indépendants, des syndicats libres, des défenseurs des droits de l'homme et des minorités nationale, religieuse et sexuelle. Ils ont demandé à la Commission et aux États membres de continuer à aider les défenseurs des droits de l'homme, les avocats et les organisations de la société civile à fournir des services aux prisonniers politiques et à leurs familles, notamment sous forme d'aides sociales, de soins de santé et de défense juridique gratuite.

Implication du régime de Loukachenko dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

La résolution a condamné l'implication du régime de Loukachenko dans la guerre d'agression menée par la Russie. Elle a condamné, à cet égard, la fourniture massive par le régime de munitions et de matériel militaire aux agresseurs russes, ainsi que le stationnement de troupes russes en Biélorussie et leur formation par des instructeurs biélorusses, l'accueil du groupe Wagner et la menace de se joindre à l'agression.

Constatant que la grande majorité des Biélorusses désapprouvent l'implication dans la guerre menée par la Russie, les députés ont exprimé leur soutien inconditionnel aux activistes biélorusses qui résistent aux agresseurs en Biélorussie.

Le Parlement a dénoncé le **transfert illégal de plus de 2150 enfants** depuis des zones ukrainiennes occupées par la Russie vers des prétendus « camps de loisirs » établis en Biélorussie, où ils sont soumis à la russification et à l'endoctrinement. Les actions de M. Loukachenko lui-même et de son régime peuvent constituer un **crime contre l'humanité** en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Les députés considèrent M. Loukachenko comme responsable de ces crimes de guerre au même titre que Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova et appelle donc la CPI à envisager de délivrer un mandat international similaire.

En permettant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, le régime Loukachenko est devenu complice des crimes commis par la Russie, ce qui implique une responsabilité dans la destruction et les dommages causés à l'Ukraine. La résolution a donc invité les institutions de l'Union et les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la poursuite pénale des fonctionnaires biélorusses complices des crimes d'agression, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis à l'encontre de l'Ukraine.

Les députés ont demandé que les **sanctions** prononcées à l'encontre de la Russie soient appliquées également à l'encontre de la Biélorussie et que les deux pays soient placés sur la liste des pays tiers à haut risque établie par l'Union en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Comité international olympique et les autres fédérations sportives internationales sont appelées à ne pas autoriser les athlètes de la Biélorussie et de la Russie, dont beaucoup soutiennent ou ont même participé à la guerre d'agression injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, à concourir aux **Jeux olympiques de Paris 2024** ou à toute autre manifestation sportive internationale.

Souveraineté de la Biélorussie et protection de sa langue et de sa culture nationale

Constatant avec inquiétude la subordination politique, économique, militaire et culturelle de la Biélorussie à Moscou, le Parlement a regretté que la Biélorussie soit devenue un État satellite de la Russie. Il a demandé à l'Union, à ses États membres et à l'OTAN de prendre toutes les mesures possibles pour faire face au **déploiement d'armes nucléaires tactiques russes sous commandement russe** sur le territoire biélorusse, qui constitue une violation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pourrait déclencher d'autres redéploiements nucléaires dans la région.

Les députés ont demandé à l'Union et aux États membres de rester unis dans la lutte contre les menaces multiples que représente le régime d' Alexandre Loukachenko pour l'Union, en particulier **l'instrumentalisation continue et croissante des migrations** par l'État. Ils ont condamné fermement le recours à la migration à des fins politiques par les autorités biélorusses dans le but de déstabiliser les États membres de l'Union qui apportent leur soutien aux forces démocratiques de Biélorussie. Ils ont demandé une nouvelle fois au Conseil d'ajouter le **groupe Wagner** à la liste de l'Union en matière de terrorisme et demandé à l'Union et à ses États membres de continuer à surveiller les activités du groupe Wagner afin d'empêcher toute provocation ou toute tentative de mercenaires du groupe Wagner de pénétrer dans l'Union.

Le Parlement a exprimé sa solidarité avec les Biélorusses qui cherchent à protéger et à entretenir leur identité nationale. Il a également demandé au régime biélorusse de mettre fin à la discrimination et à la violence qu'elle inflige aux minorités ethniques, religieuses et sexuelles.

Soutien à la démocratie et aux aspirations européennes

La Biélorussie a des liens historiques avec le reste de l'Europe et partage un héritage de culture et d'identité européenne. Elle devrait continuer à faire partie de l'espace politique, culturel et économique européen.

Les députés ont appuyé les déclarations sur les aspirations européennes des Biélorusses faites par les dirigeants des partis politiques démocratiques biélorusses. Ils ont invité les institutions de l'Union et ses États membres à élaborer une **stratégie plus ambitieuse et plus complète**, associée à un vaste plan économique, qui apporterait un soutien aux forces démocratiques biélorusses en vue de favoriser une transition démocratique dans le pays et de préserver l'indépendance et la souveraineté de la Biélorussie.

La résolution a souligné la nécessité :

- d'améliorer la communication de l'Union avec la population biélorusse afin de lui fournir des informations et de lutter contre la désinformation et la propagande des médias contrôlés par l'État et de favoriser les contacts interpersonnels avec le peuple biélorusse;
- de simplifier davantage les procédures d'obtention de visas et de titres de séjour pour ceux qui fuient la Biélorussie pour des raisons politiques;
- de poursuivre et d'élargir l'assistance de la Commission et des États membres aux activités culturelles et éducatives de la société civile et des institutions universitaires biélorusses, notamment celles visant à soutenir la langue biélorusse et les médias indépendants;
- de nouer un dialogue opérationnel avec les représentants des forces démocratiques de Biélorussie afin de mener à bonne fin les travaux sur l'adoption d'une feuille de route pour mettre en œuvre le paquet économique et d'investissement de 3 milliards d'euros déjà prévu par la Commission pour répondre aux aspirations démocratiques de la population biélorusse.

Relations avec la Biélorussie

2023/2041(INI) - 31/07/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Petras AUSTREVIUS (Renew, LT) sur les relations avec la Biélorussie.

La société biélorusse continue d'être exposée à des violations systémiques des droits de l'homme et à des crimes contre l'humanité commis par le régime de Loukachenko. Plus de 1500 personnes sont toujours emprisonnées pour des motifs politiques et environ 300.000 citoyens biélorusses ont fui le pays en raison des persécutions ou par crainte de ces dernières.

Répression continue par le régime Loukachenko et assistance de l'Union aux personnes opprimées

Le rapport condamne fermement la répression incessante et les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme commises en permanence par le régime de Loukachenko, y compris les multiples cas de mauvais traitements et de torture ainsi que la détention au secret des prisonniers politiques et l'insuffisance de l'assistance médicale qui leur est fournie et d'autres personnes poursuivies pour des motifs politiques, tels que les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les syndicalistes indépendants et autres.

Les députés exigent que le régime de Loukachenko mette fin à cette spirale de violence, de torture, de répression et de propagande à l'encontre des voix dissidentes, libère immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques et toutes les personnes détenues arbitrairement, déclare une amnistie universelle pour toutes les personnes arrêtées pour des motifs politiques depuis 2020 et permette le transfert pacifique du pouvoir après l'organisation d'élections libres et équitables.

Le rapport demande à la Commission et aux États membres de continuer à aider les défenseurs des droits de l'homme, les avocats et les organisations de la société civile à fournir des services aux prisonniers politiques et à leurs familles, notamment sous forme d'aides sociales, de soins de santé et de défense juridique gratuite.

Implication du régime de Loukachenko dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

Le rapport condamne fermement l'implication du régime de Loukachenko dans la guerre d'agression menée par la Russie. Il condamne, à cet égard, la fourniture massive par le régime de munitions et de matériel militaire aux agresseurs russes, ainsi que le stationnement de troupes russes en Biélorussie et leur formation par des instructeurs biélorusses, l'accueil du groupe Wagner et la menace de se joindre à l'agression.

Constatant que la grande majorité des Biélorusses désapprouvent l'implication multidimensionnelle dans la guerre menée par la Russie, les députés expriment leur soutien inconditionnel aux activistes biélorusses qui résistent aux agresseurs en Biélorussie.

Le rapport dénonce le transfert illégal de plus de 2150 enfants depuis des zones ukrainiennes occupées par la Russie vers des prétendus « camps de loisirs » établis en Biélorussie, où ils sont soumis à la russification et à l'endoctrinement. Tout en appuyant les enquêtes des procureurs ukrainiens sur le rôle de la Biélorussie dans ces déportations forcées, les députés considèrent M. Loukachenko comme responsable de ces crimes de guerre au même titre que Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova et appellent donc la CPI à envisager de délivrer un mandat international similaire.

En permettant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, le régime Loukachenko est devenu complice des crimes commis par la Russie, ce qui implique une responsabilité dans la destruction et les dommages causés à l'Ukraine. Le rapport invite donc les institutions de l'Union et les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la poursuite pénale des fonctionnaires biélorusses complices des crimes d'agression, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis à l'encontre de l'Ukraine.

Les députés demandent que les sanctions prononcées à l'encontre de la Russie soient appliquées également à l'encontre de la Biélorussie et que les deux pays soient placés sur la liste des pays tiers à haut risque établie par l'Union en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Comité international olympique et les autres fédérations sportives internationales sont appelées à ne pas autoriser les athlètes de la Biélorussie et de la Russie, dont beaucoup soutiennent ou ont même participé à la guerre d'agression injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, à concourir aux Jeux olympiques de Paris 2024 ou à toute autre manifestation sportive internationale.

Souveraineté de la Biélorussie et protection de sa langue et de sa culture nationale

Les députés regrettent que la Biélorussie soit devenue un État satellite de la Russie et condamnent les actions des deux régimes, qui pourraient conduire à l'absorption et à l'annexion de la Biélorussie par la Russie. Ils condamnent le déploiement d'armes nucléaires tactiques russes sous commandement russe sur le territoire biélorusse en violation flagrante du statut de zone exempte d'armes nucléaires de la Biélorussie.

Le rapport demande à l'Union et aux États membres de rester unis dans la lutte contre les menaces multiples que représente le régime d'Alexandre Loukachenko pour l'Union, en particulier l'instrumentalisation continue et croissante des migrations par l'État. Il condamne fermement le recours à la migration à des fins politiques par les autorités biélorusses dans le but de déstabiliser les États membres de l'Union qui apportent leur soutien aux forces démocratiques de Biélorussie.

Les députés invitent toutes les entreprises de l'Union opérant en Biélorussie à faire preuve de diligence particulière et à assumer la responsabilité qui leur incombe en matière de respect des droits de l'homme. Ils expriment leur solidarité avec les Biélorusses qui cherchent à protéger et à entretenir leur identité nationale, en particulier par leurs efforts visant à diffuser l'utilisation de la langue biélorusse. Ils demandent également au régime biélorusse de mettre fin à la discrimination et à la violence qu'elle inflige à toutes les minorités.

Soutien à la démocratie et aux aspirations européennes

La Biélorussie a des liens historiques avec le reste de l'Europe et partage un héritage de culture et d'identité européenne. Elle devrait continuer à faire partie de l'espace politique, culturel et économique européen. Les députés appuient les déclarations sur les aspirations européennes des Biélorusses faites par les dirigeants des partis politiques démocratiques biélorusses. Ils invitent les institutions de l'Union et ses États membres à élaborer une stratégie plus ambitieuse et plus complète, associée à un vaste plan économique, qui apporterait un soutien aux forces démocratiques biélorusses en vue de favoriser une transition démocratique dans le pays et de préserver l'indépendance et la souveraineté de la Biélorussie.

Le rapport souligne la nécessité :

- d'améliorer la communication de l'Union avec la population biélorusse afin de lui fournir des informations et de lutter contre la désinformation et la propagande des médias contrôlés par l'État;
- de simplifier davantage les procédures d'obtention de visas et de titres de séjour pour ceux qui fuient la Biélorussie pour des raisons politiques;
- de poursuivre et d'élargir l'assistance de la Commission et des États membres aux activités culturelles et éducatives de la société civile et des institutions universitaires biélorusses, notamment celles visant à soutenir la langue biélorusse et les médias indépendants;
- de nouer un dialogue opérationnel avec les représentants des forces démocratiques de Biélorussie afin de mener à bonne fin les travaux sur l'adoption d'une feuille de route pour mettre en œuvre le paquet économique et d'investissement de 3 milliards d'euros déjà prévu par la Commission pour répondre aux aspirations démocratiques de la population biélorusse.